



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK
Bundesamt für Strassen ASTRA

A. Schneider, Version 1.4 du 30.01.2019

Code-Doc.

MD

ID

MISTRA Mobilité douce (MD)

Guide d'introduction pour les cantons





Gestion du document

Version	Date	Auteur	Remarques
0.1	01.06.2013	Ser	Première Version avec aperçu (adopté par le TRA)
0.2	12.06.2013	Ser	Modification LV
0.3	20.06.2013	Ser	Entraînement Feedback du réalisateur, LR et EPL
1.0	30.06.2013	Ser	Version finale
1.1	29.12.2014	Ser	Traduction paragraphe 4.10 et Annexe actuelle
1.2	10.12.2018	ML	Actualisation
1.3	30.01.2019	ML	Corrections de détails
1.4	30.01.2019	ML	Supprimée table tâches en attente du mandant à la fin du document



Table des matières		Page
0	Généralités	4
0.1	Abréviations utilisées	4
0.2	Bases et références	4
1	Objectif du document	5
2	Aperçu	6
2.1	Préparation de l'introduction	6
2.2	Déroulement de l'introduction	6
2.3	Explications sur le guide	7
2.4	Documents référencés	7
2.5	Outils	7
3	Préparation de l'introduction	9
3.1	Signer une convention administrative avec l'OFROU	9
3.2	Définir les collaborateurs responsables	9
3.3	Elaborer un plan d'introduction	9
3.4	Signer les contrats avec les fournisseurs externes de prestations	10
3.5	Définir la structure organisationnelle au sein du canton	11
3.6	Assurer l'accès aux installations centrales du OFIT	12
3.7	Définir les utilisateurs, les unités organisationnelles, les rôles et les droits	12
3.8	Planifier et préparer la formation	13
3.9	Définir les spécifications de la migration des données	14
3.10	Préparer les données pour la migration	14
4	Déroulement de l'introduction	15
4.1	Adapter le plan d'introduction	15
4.2	Démarrer l'architecture multi-tenant, les rôles et les utilisateurs dans la gestion des utilisateurs MISTRA	15
4.3	Créer la configuration générale	15
4.4	Livrer les données pour la migration (canton à swisstopo)	15
4.5	Exécuter la migration des données (swisstopo)	16
4.6	Exécuter l'intégration des données (Unit Solutions)	16
4.7	Tester la configuration et les données	17
4.8	Jalon préreception	17
4.9	Installer le mandant dans le serveur OFIT	17
4.10	Instruire les utilisateurs	18
4.11	Installer le multi-tenant dans le système de production OFIT	18
4.12	Appliquer la structure organisationnelle cantonale	18
4.13	Jalon mise en service	19

Tableaux		Page
Tableau 1:	Bases et références	4
Tableau 2:	Liste des outils mis à disposition	7
Tableau 3:	Modules de formation mobilité douce	13



0 Généralités

0.1 Abréviations utilisées

Les abréviations, les acronymes et les définitions des termes employés pour le projet MISTRA seront reportés dans le glossaire [1].

0.2 Bases et références

Nr.	Titre	Auteur(s)	Version Nr. / Date
01.	GLOSSAIRE MISTRA Système d'information pour la gestion des routes et du trafic	Diverses	4.4 / 22.08.2012
02.	Guide d'introduction pour les cantons MISTRA Système global	L. Schildknecht	1.2 / 26.03.2010
03.	Convention administrative Mobilité douce MISTRA Mobilité douce (MD)	A. Schneider	18.08.2018
04.	MD Guide d'introduction pour les cantons, Annexes	A. Schneider	1.2 / 10.12.2018

Tableau 1: Bases et références



1 Objectif du document

Le présent document sert de guide aux cantons pour conduire le projet d'introduction de l'application métier MISTRA mobilité douce. Il complète également le guide MISTRA système global [02].

Le guide décrit les activités nécessaires pour la préparation et la mise en œuvre de l'introduction de MISTRA mobilité douce dans un canton.

Les conditions cadre pour ce travail sont réglées dans une convention administrative pour MISTRA mobilité douce entre l'OFROU et le canton **[Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.]**.

Dans cette version du document la description de la migration des données porte uniquement sur la migration des données cantonales dans le MTP (modèle topographique du paysage) de swisstopo, sur l'intégration des données par Unit Solutions et sur l'importation dans le système de production.



2 Aperçu

Ce chapitre fournit un aperçu des activités nécessaires pour la préparation et la mise en œuvre de l'introduction de MISTRA mobilité douce. Chaque activité sera décrite de manière plus approfondie dans les chapitres suivants.

Les activités peuvent être exécutées dans l'ordre proposé ci-dessous. Cet ordre ne doit toutefois pas être respecté obligatoirement pour toutes les activités mais peut être modifié. L'ordre définitif choisi et toutes les éventuelles dépendances qui en découlent seront indiqués dans le plan de mise en œuvre établi par la suite.

2.1 Préparation de l'introduction

Pour la préparation de l'introduction les activités suivantes sont nécessaires:

1. Signer une convention administrative avec l'OFROU
2. Définir les rôles et les responsabilités des collaborateurs
3. Elaborer un plan d'introduction
4. Signer les contrats avec les fournisseurs externes de prestations
5. Définir la structure organisationnelle au sein du canton
6. Assurer l'accès aux installations centrales de l'OFIT
7. Définir les utilisateurs, les unités organisationnelles, les rôles et les droits
8. Planifier et préparer la formation
9. Définir les spécifications de la migration des données
10. Préparer les données pour la migration

2.2 Déroulement de l'introduction

Pour le déroulement de l'introduction les activités suivantes sont nécessaires:

1. Adapter le plan d'introduction
2. Démarrer l'architecture multi-tenant, les rôles et les utilisateurs dans la gestion des utilisateurs MISTRA
3. Créer la configuration générale
4. Livrer les données pour la migration
5. Exécuter la migration des données
6. Exécuter l'intégration des données
7. Tester la configuration et les données

8. Jalon préreception

9. Installer le multi-tenant dans le système de réception OFIT
10. Instruire les utilisateurs
11. Installer le multi-tenant dans le système de production OFIT
12. Appliquer la structure organisationnelle cantonale

13. Jalon mise en service

L'établissement d'une architecture multi-tenant avec la configuration spécifique au canton et les données cantonales seront installées sur le système de réception afin de pouvoir être vérifiées par la suite. Si les résultats seront satisfaisants ce même paquet sera installé dans le système de production pour lequel la configuration et les données du canton seront contrôlées dans l'étape d'acceptation du système.



2.3 Explications sur le guide

Dans les chapitres suivants chaque étape de préparation et mise en œuvre de l'introduction sera expliquée en détail. Outre à la description des activités il s'agira aussi de préciser qui en est **responsable**, qui **effectue** les activités, qui **collabore**, qui prends des **décisions** et quels **outils** sont nécessaires.

Dans le guide une différenciation est faite entre les organisations suivantes:

- **Canton**: collaborateur du canton: coordonne à travers les responsables mobilité douce (voir chapitre 3.2). Dans le document le canton est désigné comme "multi-tenant".
- **OFROU**: collaborateur de l'OFROU, coordonne à travers le responsable de l'application mobilité douce Christoph Seiler.
- **Unit Solutions**: collaborateur Unit Solutions, coordonne par Evelyn Pimentel Klose (chef de projet réalisation).
- **Sigmaplan**: collaborateur Sigmaplan, coordonne par Martin Lindenmann (support métier).
- **Chef de formation mobilité douce**: le chef de formation est responsable pour l'instruction. Les formations vont être assurées par le réalisateur (Unit Solutions)et par le support métier (Sigmaplan).
- **OFIT**: Collaborateur du team-MISTRA au sein de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, sous la coordination du team maintenance de l'ASTRA

2.4 Documents référencés

Les outils suivants nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de l'introduction seront mis à disposition par l'OFROU:

Document	Type	Format
1. Modèle convention administrative mobilité douce [Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.]	Modèle	Word
2. Guide d'introduction pour les cantons	Modèle	Word
3. Guide d'introduction pour les cantons [Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.], Annexe A: activités	Modèle	Excel
4. Guide d'introduction pour les cantons [Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.], Annexe B: description des rôles	Modèle	Excel
5. Guide d'introduction pour les cantons [Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.], Annexe C: MISTRA USERS	Modèle	Excel
6. MD Protocole de réception du système	Modèle	Word

Tableau 2: Liste des outils mis à disposition

Par la suite seront présentés seulement les outils créés explicitement et mis à disposition des cantons pour l'introduction de MISTRA mobilité douce. Il s'agit d'aides générales, sans ajustements cantonaux spécifiques.

Les outils existants tels que les manuels et le matériel de formation pour la mobilité douce, les instructions d'installation pour l'OFIT, la demande d'utilisateur MISTRA, etc. ne seront pas approfondis dans ce document.



2.5 Outils

Pour les activités que le canton doit exécuter seulement des outils répandus tels que Word et Excel doivent être employés.

Pour les activités exécutées par Unit Solutions et/ou Sigmoplan d'autres outils différentes (ArcGIS Desktop, XML-Editor; FME, etc.) sont nécessaires. Ces organisations disposent déjà de ces outils.

Les outils nécessaires pour chaque étape ne seront pas présentés dans le présent document.



3 Préparation de l'introduction

3.1 Signer une convention administrative avec l'OFROU

La convention administrative mobilité douce doit également être signée au plus tard au début de la AM MD.

Responsabilité:	Canton
Exécution:	Canton
Collaboration:	OFROU
Décision	Canton et OFROU
Outil:	Modèles pour convention administrative

3.2 Définir les collaborateurs responsables

Le canton définit un collaborateur responsable de l'introduction de l'application métier MD. Celui-ci représente l'interlocuteur primaire lors de l'introduction pour tous les intéressés (collaborateur cantonal, OFROU, fournisseurs externes de prestations, etc.)

Extrait de la convention administrative mobilité douce:

Collaborateurs pour le système MISTRA

Le canton doit disposer de collaborateurs ou mandater des personnes ou des organisations (y c. un collaborateur de l'informatique cantonale) chargés d'apprendre à utiliser le système MISTRA et l'AM MD pendant la phase d'introduction et de mettre à jour leurs connaissances pendant l'exploitation.

Responsabilité:	Canton
Exécution:	Canton
Collaboration:	---
Décision	Canton
Outil:	---

3.3 Elaborer un plan d'introduction

Le canton réalise un calendrier approximatif pour l'introduction de MISTRA MD en collaboration avec l'OFROU.

L'introduction de MISTRA mobilité douce se déroule en 2 phases:

1. Préparation de l'introduction
2. Mise en œuvre de l'introduction



Chaque activité dans le cadre de ces deux phases est décrite de manière détaillée dans ce guide. Sur la base des expériences acquises par l'OFROU en matière de procédures d'introduction l'estimation du temps à investir se présente comme suit:

1. Préparation de l'introduction: 8 semaines
2. Mise en œuvre de l'introduction: au minimum 8 semaines

Etant donnée la capacité disponible de l'OFROU et des fournisseurs externes de prestations, les introductions doivent se dérouler de manière échelonnée au sein des cantons. En particulier, le plan de migration des données doit être planifié directement avec swisstopo. Ceci génère les conséquences suivantes pour les cantons:

- L'introduction de l'AM MD dans les cantons se réalise de façon décalée.
- La planification de l'introduction doit être strictement coordonnée avec le responsable d'application OFROU et swisstopo. Le calendrier approximatif peut être divulgué uniquement avec l'approbation de l'OFROU.
- Plus un canton commence tôt avec la planification, plus la possibilité qu'il puisse initier l'application métier MD au moment souhaité est grande.
- Une fois le plan d'introduction établi, la marge de manœuvre temporelle à disposition pour les retards ou les activités inattendues est très limitée.

Une fois le calendrier approximatif approuvé il est conseillé de procéder à l'élaboration d'un calendrier détaillé dans lequel toutes les étapes avec les personnes responsables, les autres intéressés, la charge de travail estimée, la durée nécessaire, les délais de début et de fin ainsi que les dépendances entre-elles sont définies.

Responsabilité: Canton

Exécution: Canton

Collaboration: OFROU, swisstopo, Units Solutions

Décision: Canton et OFROU

Outil: Guide Annexe A [Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.]

3.4 Signer les contrats avec les fournisseurs externes de prestations

Une fois la planification effectuée et coordonnée avec le chef de projet chez l'OFROU, les contrats avec les fournisseurs externes de services requis doivent être conclus:

- Soutien lors de la préparation de l'introduction, spécialement pour l'élaboration des spécifications pour la migration des données
- Solution lors de la mise en œuvre de l'introduction, spécialement pour l'exécution de la migration des données par swisstopo et pour leur intégration par Unit Solutions.

Extrait de la convention administrative mobilité douce:

Responsabilités et coûts

Son interlocuteur pour la configuration technique et la migration des données est le responsable d'application MD à l'OFROU. Ces prestations doivent impérativement être confiées aux prestataires désignés par ce dernier ; l'étendue de chaque prestation et les délais doivent être définis en accord avec lui. Les coûts sont fixés directement avec les fournisseurs de prestations. Les charges à prévoir sont les suivantes (estimations) :

- coordination métier : de 2 à 5 jours-personnes avec swisstopo, canton et support métier
- préparation des données de gowalk pour l'interface défini: de 2 à 3 jours-personnes par exemple par Kromer Mobility.
- migration des données de swisstopo-MTP à AM MD: de 5 à 8 jours-personnes (Responsable d'application)



Les fournisseurs externes de prestations mentionnés dans la convention administrative mobilité douce établissent volontiers une offre. Swisstopo se charge de la migration des données, les entreprises Sigmaplan et Units Solutions peuvent être engagés pour des travaux de soutien. Etant donné que les dépenses dépendent fortement des besoins du canton, des documents existants et des données; les services seront offerts avec un plafond des dépenses.

Responsabilité:	Canton
Exécution:	Canton
Collaboration:	Fournisseurs externes de prestations
Décision:	Canton, swisstopo, Fournisseurs externes de prestations (Sigmaplan / Units Solutions) et OFROU
Outil:	---

3.5 Définir la structure organisationnelle au sein du canton

Selon la convention administrative le canton désigne un super-utilisateur ainsi qu'un service pour le premier niveau de support.

Extrait de la convention administrative mobilité douce:

Super-utilisateur

Le canton doit disposer d'un super-utilisateur ou mandater une organisation spécialisée qui maîtrise suffisamment l'utilisation de l'AM MD pour pouvoir répondre aux questions des utilisateurs du canton en la matière.

Premier niveau de support

Le canton assure lui-même le premier niveau de support aux utilisateurs. Il désigne un service responsable en la matière, qui prend intégralement en charge ses utilisateurs. A cet effet, il peut mettre en place son propre système de gestion des tickets. En cas de transmission au deuxième niveau de support, les systèmes de tickets (canton – MISTRA) feront l'objet d'une coordination sur les plans organisationnel et technique.

Deuxième niveau de support

Seul le premier niveau de support est habilité à transmettre les tickets des utilisateurs au deuxième niveau de support. Ce dernier lui fait parvenir sa réponse, pour qu'il la transfère aux utilisateurs concernés.

Avant de transmettre une requête au deuxième niveau de support, le premier niveau de support doit s'assurer que le problème signalé est décrit convenablement et qu'il n'est pas dû à une utilisation erronée, à l'infrastructure du réseau du canton ou à ses postes clients.

Troisième niveau de support

Le troisième niveau de support est assuré d'une part par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (exploitation), d'autre part par les entreprises Unit Solutions (réalisation) et Sigmaplan AG (support métier).

Seul le deuxième niveau de support est habilité à demander son intervention

Responsabilité:	Canton
Exécution:	Canton
Collaboration:	---
Décision:	Canton
Outil:	---



3.6 Assurer l'accès aux installations centrales du OFIT

Le service cantonal d'informatique doit assurer l'accès à l'installation centrale MISTRA chez l'Office fédéral de l'informatique (OFIT).

Extrait de la convention administrative mobilité douce:

Raccordement au réseau et postes clients

Le canton est responsable du raccordement au réseau. Il bénéficie de l'assistance de l'OFROU pour le raccordement au réseau de données de la Confédération.

Le canton s'assure du respect des exigences techniques générales concernant les postes clients de MISTRA

- Système d'exploitation: Windows 7 et plus récents
- Langue du système d'exploitation (D, F, I, E)
- Capacité mémoire (RAM) 4 GB
- Accès Internet Minimum: 5 MB; optionel: 20 MB (Download/Upload)
- Browser Internet incl. version Internet Explorer 9 et plus récents
- Autres softwares Citrix Receiver pour Windows 7 et plus récents

Imprimantes et traceurs

En principe, les résultats et les plans sont publiés sur les imprimantes ou les traceurs du canton, qui sont pilotés via le réseau de données de ce dernier.

Archivage de fichiers

L'archivage de fichiers comme des résultats ou des plans en pdf ou des listes Excel exportées se fait exclusivement sur les serveurs ou les postes clients du canton, pilotés via le réseau de données du canton.

Responsabilité: Canton

Exécution: Service cantonal d'informatique

Collaboration: ---

Décision Canton

Outil: (des guides d'installation sont disponibles auprès de l'OFIT)

3.7 Définir les utilisateurs, les unités organisationnelles, les rôles et les droits

Il faut déterminer quelles personnes vont travailler à l'avenir avec l'application métier MD et quelles fonctions de la AM MD elles vont utiliser. L'application métier différencie les rôles¹: spécifiques à chaque multi-tenant suivants:

- Usager I: operateur (lecture et écriture)
- Usager III: utilisateur (seulement lecture)
- Administrateur II: administrateur (importation, exportation, réalisation de rapports, historiser)
- Utilisateur-manager: est responsable de l'attribution des rôles MD des multi-tenant dans le portail MISTRA

Les rôles sont attribués selon le type de MD:

- Randonnée,
- Vélo

¹ Chaque utilisateur va définir un ou plusieurs rôles classés au sein de son multi-tenant. Chaque utilisateur doit avoir au moins le rôle "d'usager" et il peut par la suite avoir d'autres rôles avec d'autres droits.



- Vélo tout terrain (VTT)
- Engins assimilés à des véhicules (EAV)

La désignation complète des rôles se fait selon le schéma prédéfini suivant:

- LV_{Mandant}_{Rolle/Typ}

Le nom du multi-tenant est défini avec les deux lettres d'abréviation du nom du canton (par exemple AG).

Exemple:

- LV_BE_User

Au final pour chaque rôle il est décidé quelles fonctions de l'application métier peuvent être utilisées.

Responsabilité: Canton
Exécution: Canton
Collaboration: Unit Solutions
Décision: Canton et OFROU
Outil: Guide Annexe B/C [Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.]

3.8 Planifier et préparer la formation

Dans la préparation de la formation il faut définir quel module de formation chaque utilisateur doit suivre. Une distinction est faite entre les modules de formation suivants, bien que l'un soit prérequis de l'autre.

Module	Durée [jours]	Module prérequis	Groupe-cible, Remarques
Operator	2	-	Personne technique ayant le rôle d'utilisateur I. Place de travail avec PC, max. 12 personnes

Tableau 3: Modules de formation mobilité douce

Les formations se déroulent en allemand ou français et elles seront organisées (délais, lieux, infrastructure, participants, documents de référence, etc.) et dispensés par la réalisation (Unit Solutions) et/ou par le support métier.

Responsabilité: Canton
Exécution: OFROU
Collaboration: Chef d'instruction mobilité douce
Décision: Canton, Chef d'instruction mobilité douce
Outil: MD concept de formation cantons



3.9 Définir les spécifications de la migration des données

La migration des données sera effectuée par swisstopo. Le canton et swisstopo organisent cette migration de manière bilatérale mais swisstopo assume la responsabilité. Pour déterminer quelles données peuvent et doivent être migrées, une réunion de coordination entre le canton, swisstopo, Units Solutions et Sigmaplan est conseillée.

Responsabilité: Canton
Exécution: swisstopo
Collaboration: Sigmaplan, Units Solutions
Décision: Canton
Outil: Modèle de distribution des données canton (S1)²

3.10 Préparer les données pour la migration

Les données sur la mobilité douce seront préparées pour la migration. Les détails doivent être discutés avec swisstopo.

Responsabilité: Canton
Exécution: Canton
Collaboration: (aucune collaboration avec mobilité douce prévue)
Décision: Canton
Outil: ---

² Définition de l'interface de programmation swisstopo



4 Déroulement de l'introduction

4.1 Adapter le plan d'introduction

Au début de la phase de déroulement le calendrier approximatif et le calendrier détaillé pour l'introduction de MISTRA mobilité douce seront mis en place (voir aussi chapitre 3.3).

Responsabilité:	Canton
Exécution:	Canton
Collaboration:	OFROU
Décision:	Canton et OFROU
Outil:	(le présent guide)

4.2 Démarrer l'architecture multi-tenant, les rôles et les utilisateurs dans la gestion des utilisateurs MISTRA

Le mandant, les rôles des mandants et les futurs utilisateurs seront introduits dans la gestion de l'utilisateur MISTRA.

De plus le fichier Excel "gestion des utilisateurs" avec les rôles nécessaires sera créé, accompagné d'une demande d'utilisateur MISTRA dûment remplie, signée et remise à l'OFROU.

Responsabilité:	Canton
Exécution:	OFROU
Collaboration:	OFORU
Décision:	Canton et OFROU
Outil:	Guide annexe C [Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.]

4.3 Créer la configuration générale

Les paramètres pour la configuration générale se retrouveront d'une part dans la base de données mobilité douce et d'autre part dans les données de configuration pour les multi-tenant mobilité douce du canton.

Responsabilité:	Canton
Exécution:	Unit Solutions
Collaboration:	---
Décision:	---
Outil:	---

4.4 Livrer les données pour la migration (canton à swisstopo)

Pour la migration il faudra exporter les données du système cantonal existant à travers l'interface (S1, Legacy-System) et le livrer à swisstopo.

La procédure se déroule directement entre le canton et Swisstopo.

Responsabilité:	Canton
Exécution:	Canton
Collaboration:	Unit Solutions, swisstopo
Décision:	---
Outil:	---



4.5 Exécuter la migration des données (swisstopo)

La migration des données sera mise en œuvre par swisstopo d'après les étapes suivantes:

- Préparer la base de données
- Importer les données cantonales
- Cartographier et transformer les géométries actuelles vers le MTP
- Créer des sections de transport en l'absence de segments-MTP, afin d'assurer que les itinéraires ne présentent pas d'inexactitudes.
- Générer les attributs
- Constituer les itinéraires
- Retouches interactives
- Exportation pour l'application métier MD: chemins MD, itinéraires et ev. données sur la signalisation

Livraison à Unit Solutions: après l'importation des données et leur transformation par swisstopo, les données migrées seront remises à l'application métier MD. Unit Solutions se chargera de l'intégration des données dans l'application métier MD.

Responsabilité: swisstopo
Exécution: swisstopo
Collaboration: ---
Décision: ---
Outil: ---

4.6 Exécuter l'intégration des données (Unit Solutions)

L'intégration des données sera mise en œuvre par Unit Solutions d'après les étapes suivantes:

- entrer les sections de transport, effacer les trajectoires associées et établir un protocole
- entrer les chemins, vérifier leur cohérence et les cartographier
- entrer les endroits avec signalisation et si possible les cartographier sur les noeuds
- entrer les itinéraires, cartographier les attributs, compléter sur la base du modèle MD Erlangen (noeuds routiers, segments routiers, etc.) et vérifier leur cohérence
- entrer la liste des emplacements des itinéraires et vérifier leur cohérence
- exportation pour l'installation dans OFIT

Responsabilité: Unit Solutions
Exécution: Unit Solutions
Collaboration: ---
Décision: ---
Outil: ---



4.7 Tester la configuration et les données

Le canton vérifie sur le système interne de Unit Solutions que les données et la configuration soient correctes:

- Données migrés
- Unités organisationnelles, rôles et droits
- Configuration générale

Responsabilité: Canton
Exécution: Canton
Collaboration: Unit Solutions
Décision: Canton
Outil: MD Protocole de réception du système

4.8 Jalon préreception

Dès que la configuration est effectuée correctement, que les données sont migrées correctement et que le contrôle de fonctionnalité se termine avec succès, le jalon préreception est atteinte, ce qui est confirmé à travers la signature d'un protocole de réception.

Responsabilité: Canton et OFROU
Exécution: Canton et OFROU
Collaboration: ---
Décision: Canton et OFROU
Outil: MD Protocole de réception du système

4.9 Installer le mandant dans le serveur OFIT

Le multi-tenant installé sur le système interne de Unit Solutions avec la configuration spécifique au canton et les données du canton seront installés sur le serveur OFIT.

Après l'installation par l'OFIT, Unit Solutions et Sigmaplan procéderont à une vérification de l'installation et de la configuration ainsi qu'au contrôle rapide de la fonctionnalité.

Responsabilité: OFROU
Exécution: OFIT
Collaboration: Unit Solutions, Sigmaplan
Décision: OFROU
Outil: ---



4.10 Instruire les utilisateurs

La préparation et l'organisation des formations seront mises en œuvre.

Une fois que le canton aura suivi la formation, il faudra contrôler le réseau routier entier. Des retouches sont essentielles pour les raisons suivantes:

Extrait de l'aide-mémoire "Migration des données":

Informations générales

- VECTOR25 est basé sur une échelle de 1:25'000.
- Pour une précision de carte de 3/10 mm il résulte une précision de près de 8 m.
- Le MPT est basé sur une échelle de 1:10'000 ce qui correspond au plan synoptique de la Mensuration Officielle.
- La précision des MPT est spécifiée par swisstopo par +/- 1 m.
- Avec le changement de système VECTOR25 vers MPT une augmentation marquante de la précision pour FA LV à lieu.
- En différence avec VECTOR25 il est maintenant possible, par l'augmentation de la précision, d'avoir avec MPT plusieurs segments ou axes côte à côte, par exemple un axe de route à côté d'une piste cyclable et/ou un chemin piétonnier ou encore une bande verte. Il peut ainsi se produire le cas lors de l'association d'un segment VECTOR25 avec un segment MPT que plusieurs solutions soit possible..

Responsabilité: Canton

Exécution: Chef d'instruction mobilité douce

Collaboration:

Décision: ---

Outil: (Mobilité douce, manuels et autres supports de cours)

4.11 Installer le multi-tenant dans le système de production OFIT

Le multi-tenant du canton implanté dans le système de réception OFIT sera ensuite installé dans le système de production OFIT.

Après l'installation par l'OFIT, Unit Solutions et Sigmaplan procéderont à une vérification de l'installation et de la configuration ainsi qu'au contrôle rapide de la fonctionnalité.

Responsabilité: OFROU

Exécution: OFIT

Collaboration: Unit Solutions, Sigmaplan

Décision: Canton et OFROU

Outil: ---

4.12 Appliquer la structure organisationnelle cantonale

La structure organisationnelle cantonale sera mise en place.

Responsabilité: Canton

Exécution: Canton

Collaboration: ---

Décision: Canton

Outil: ---



4.13 Jalon mise en service

Une fois toutes les étapes de l'introduction de MISTRA mobilité douce dans les cantons achevées, le multi-tenant du canton pourra approuver l'environnement de production et informer ainsi les utilisateurs concernés.

A ce moment la convention administrativemobilité douce doit être signée (voir chapitre 3.1).

Responsabilité: Canton
Exécution: Canton
Collaboration: ---
Décision: Canton et OFROU
Outil: ---



Annexe configuration pour le canton

Source de la contrainte pour les autorités

Sur les chemins, on peut définir une contrainte pour les autorités. Cette contrainte se définit par mandant. Pour chaque mandant, on peut alors définir une "Source" pour la contrainte. La source peut donc avoir une valeur différente pour chaque mandant.

Veillez saisir les valeurs appropriées de cette "Source" pour vos mandants.
Si vous avez déjà transmis une valeur en remplacement des valeurs "dummy" durant la migration, veuillez la saisir à nouveau ci-dessous.

Actuel	Nouveau
Dummy100	
Dummy200	
Dummy300	
Dummy400	
Dummy500	
Dummy600	
Dummy700	
Dummy800	
Dummy900	

Configurations pour les mandants

Veillez indiquer le ou les types MD supportés par votre mandant.

	Randonnée	Vélo	VTT	EAV
Support du type MD ? (O/N)				